



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

N° 2 – Mardi 18 novembre 2025

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00	Troisième séance plénière	Plénière D
Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 1.1 en plénière et à 15 heures	Commission A – première séance	Plénière D
Immédiatement après la conclusion de l'examen du point 1.1 en plénière et à 15 heures	Commission B – première séance	Plénière A

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 45-9 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Plénière C
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Plénière B

8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Plénière E–F
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle 3
8 h 30-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental	Salle Genève (bâtiment du CCV, en face du CICG)
13 h 45-14 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A

Autres réunions et manifestations parallèles^{1,2}

13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Politiques prospectives pour parvenir à une génération sans tabac	Plénière B
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Déchets des produits du tabac et à base de nicotine – Défis environnementaux et réponses mondiales et nationales	Plénière C
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Réduction des effets nocifs et ingérence de l'industrie du tabac – Protéger les politiques face aux récits mis en avant par les géants du tabac	Plénière D
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Réglementation des arômes dans les produits du tabac, les produits à base de nicotine et les produits connexes – Réflexions issues des expériences des pays	Plénière E–F
13 h 30-14 h 45	Manifestation parallèle : Voies non judiciaires vers l'application de l'article 19 – Responsabilité	Salle 14
18 h 15-19 h 15	Point quotidien de la Global Alliance for Tobacco Control	Plénière C
18 h 30-19 h 45	Manifestation parallèle : Approches vis-à-vis de l'article 5.3 – Stratégies de mise en œuvre pour déjouer l'écran de fumée	Plénière B
18 h 30-19 h 45	Manifestation parallèle : Quelque chose de vieux, quelque chose de neuf – Le récit trompeur de l'industrie du tabac sur l'expérience suédoise	Plénière E–F

¹ De plus amples informations sur les manifestations parallèles sont disponibles [ici](#).

² Ces réunions ne figurent pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Réunion du Bureau

18 h 15-18 h 45	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (à huis clos)	Salle Genève (bâtiment du CCV , en face du CICG)
-----------------	---	--

Programme de travail

Troisième séance plénière 10 h 00 – Plénière D, premier étage

Point 3 (suite) Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général

Point 1 (suite) Ouverture de la session

Point 1.1 (suite) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Élection à la présidence et à la vice-présidence des Commissions A et B

Première séance de la Commission A

**Immédiatement après la conclusion
de l'examen du point 1.1 en plénière et
à 15 heures – Plénière D, premier étage**

Point 4 Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.1 Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapport du groupe d'experts

*Documents FCTC/COP/11/5, FCTC/COP/11/INF.DOC./1 et
FCTC/COP11/P/CONF./6*

Point 4.2 Responsabilité (article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/11/6 et FCTC/COP11/P/CONF./1

Première séance de la Commission B

**Immédiatement après la conclusion
de l'examen du point 1.1 en plénière et
à 15 heures – Plénière D, premier étage**

Point 5 Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre

Documents FCTC/COP/11/11 et FCTC/COP11/P/CONF./2

Point 6 Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.1 Rapport de situation et rapports sur l'exécution

a) Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023

b) Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2024-2025

c) Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2030

Documents FCTC/COP/11/12 et FCTC/COP11/P/CONF./3

Point 6.2 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Documents FCTC/COP/11/13 et FCTC/COP/11/INF.DOC./2

Compte rendu des séances du lundi 17 novembre 2025

Première séance plénière

Présidence : D^{re} Reina Roa (Panama)
Présidente de la Conférence des Parties

Point 1 Ouverture de la session

La Présidente a ouvert la Conférence et invité M. Andrew Black, Chef par intérim du Secrétariat de la Convention, à souhaiter la bienvenue aux délégations à la onzième session de la Conférence des Parties.

Point 1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Présidente a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a indiqué aux participantes et participants à la Conférence que l'ordre du jour provisoire figurant dans les documents FCTC/COP/11/1 et FCTC/COP/11/1 (annoté) serait examiné. Les participantes et les participants ont été invités à faire des observations.

Il a été convenu que, comme par le passé, la Commission A serait chargée de travailler sur les instruments d'application du traité et les questions techniques au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire, tandis que la Commission B travaillerait sur la notification, l'aide à la mise en œuvre et la coopération internationale au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire ainsi que sur les questions budgétaires et institutionnelles au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire. Les autres points de l'ordre du jour seraient examinés en séance plénière, comme suit :

Point 1.2 *Pouvoirs des participants et participantes*

Point 2 *Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties*

Point 3 *Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général*

Point 7 *Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties*

Point 8 *Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Conférence des Parties*

Point 9 *Clôture de la session*

Il a été annoncé que la Conférence des Parties acceptait que des segments des points marqués d'un astérisque dans les documents FCTC/COP/11/1 et FCTC/COP/11/1 (annoté) soient diffusés sur le Web.

Conformément à la décision FCTC/COP8(12) et à l'article 32 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, les médias accrédités seraient autorisés à assister aux séances ouvertes de la onzième session de la Conférence des Parties.

Concernant l'élection à la présidence et à la vice-présidence des Commissions A et B, la Présidente a rappelé l'article 24quinquies. Les consultations à ce sujet étaient toujours en cours. L'examen de cette question sera reporté jusqu'à ce que les Régions aient présenté leurs candidatures.

Point 1.2 Pouvoirs des participants et participantes

Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur, le Bureau examinera les pouvoirs des Parties participant à la session. La Présidente a rappelé l'article 20 du Règlement intérieur. Il a été décidé que le Secrétariat de la Convention présenterait un rapport lors d'une prochaine séance plénière, en principe mercredi matin.

Point 2 Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties

La Présidente a informé les participantes et participants à la Conférence des demandes de statut d'observateur présentées au Secrétariat, comme indiqué dans le document FCTC/COP/11/3. Il a été décidé :

- d'accorder le statut d'observateur au Forum des administrations fiscales africaines, à Economics for Health et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- de rejeter les demandes de statut d'observateur soumises par : Association of Addiction Service Providers ; Empower People for Better Future Foundation ; Global Climate Change Foundation ; Global Self-Care Federation ; No More Butts ; Servicio Defensa Al Consumidor, État plurinational de Bolivie ; et Turkish Green Crescent Society.

La Présidente a clos le débat sur ce point et la séance a été suspendue.

Point 3 Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général

La Présidente a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité M. Andrew Black, Chef par intérim du Secrétariat de la Convention, à présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS à l'échelle mondiale. La Présidente a ouvert le débat général. Compte tenu du nombre d'orateurs et d'oratrices, la discussion reprendra lors de la deuxième séance plénière. La séance a été suspendue.

Deuxième séance plénière

Présidence : D^{re} Reina Roa (Panama)

Présidente de la Conférence des Parties

Point 3 (suite) Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général

Le débat général a repris. Une délégation a exercé son droit de réponse conformément à l'article 37 du Règlement intérieur. Compte tenu du nombre de délégations qui devaient encore prendre la parole sur ce point, il a été décidé de suspendre le débat jusqu'à la prochaine séance plénière. La séance a été suspendue.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

[L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur](#) est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les déléguées et délégués sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire [ici](#) pour recevoir les notifications relatives à la Convention-cadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes des journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général (point 3 – Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général) sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants et intervenantes pour le point 3 sur le [portail de documentation en ligne restreint](#).

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu où se déroule la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le [Guide pratique à l'usage des participants](#) (FCTC/COP/11/DIV/2).

Sièges lors des séances plénières

En raison du manque de place dans la salle des plénières principale, un nombre limité de sièges sera alloué à chaque Partie pendant les séances plénières en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières principale auront accès à des salles annexes.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#).

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et participantes

La liste provisoire des participants et participantes sera disponible sur le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#) à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.
